



CÔTE DE VIGNY ET VALLÉE DE L' AUBETTE DE MEULAN

Une unité où s'entrecroisent cultures et développements urbains



CULTURES

BOISEMENT

RURALITÉ

INFRASTRUCTURE

INTRODUCTION

Cette charpente naturelle particulière influence les modes de perception. Se mélangent à la fois le sentiment d'infini d'un paysage de plateau (en fait un versant de vallée), celui de l'horizon d'une butte (rebord d'un autre plateau) et enfin celui d'un fond de vallée difficilement identifiable aux proportions très variables dans lequel s'écoule un ruisseau quasi invisible, l'Aubette de Meulan.

LIMITES ET VOISINAGE

La côte de Vigny et la vallée de l'Aubette de Meulan composent cette unité. Elle s'inscrit à la limite de deux vastes unités de plateaux, celle d'Arthies au sud et celle du plateau central du Vexin français au nord. Emboîtée dans ses unités voisines, cette unité a tendance à disparaître dans les perceptions larges qui donnent à voir les deux plateaux en continuité. Le versant nord de la côte de Vigny est fortement marqué par un front de côte bien dessiné qui crée une limite franche où se sont implantés quelques villages (Guiry-en-Vexin, Vigny, Le Grand-Mesnil) (Photographie 1). La végétation s'arrête clairement au rebord du plateau. La limite du versant sud est beaucoup moins nette et il est impossible de tracer sa frontière avec le plateau d'Arthies. Le relief particulier de la côte se prolonge jusqu'à la vallée de l'Aubette de Magny, contribuant à la composition spécifique du site de Magny-en-Vexin. En aval, l'unité prend fin au cirque de Menucourt, où elle vient rencontrer les contreforts de la butte

de l'Hautil, l'Aubette rejoignant alors la vallée du Montcient.

CHARPENTE NATURELLE

Le nom donné à cette unité de paysage montre bien la difficulté de la comprendre comme un seul ensemble. La vallée est difficile à percevoir, s'assimilant plutôt à un « faux pli » au sein des plateaux. En effet, le relief constitué d'un front de côte principal qui structure l'horizon au nord ne trouve pas son équivalent au sud. Le versant sud se comprend davantage comme un « plateau penché » en direction de l'Aubette, qui viendrait buter contre la côte. L'Aubette se fait alors oublier, d'une part parce que la présence du cours d'eau est discrète et d'autre part parce que les préalables des conditions de perception de la charpente naturelle qui auraient pu permettre la compréhension d'une vallée et de son cours d'eau (double versant, végétation spécifique, milieux humides...) sont absents. Cette unité de paysage singulière se compose en aval d'une deuxième structure, celle de la portion de vallée de l'Aubette qui s'éloigne perpendiculairement à la côte de Vigny, avant que la rivière ne se jette dans la Seine à Meulan.



CAUE⁹⁵

SUPERFICIE

37 km²

POPULATION

Environ 10 000 habitants (2009)

GOVERNANCE

Communauté de communes :

- Vexin centre
- Vexin Val de Seine

PROTECTIONS

- PNR du Vexin Français
- Sites inscrits
- Sites classés
- ZNIEFF de type I et II
- ENS



6

CÔTE DE VIGNY ET VALLÉE DE L' AUBETTE DE MEULAN



7

STRUCTURES ET MOTIFS

Un enchaînement original

La lecture de plateau à plateau, en passant par la côte et la vallée, marque la personnalité de ce paysage. Selon les conditions de perception et la nature des occupations du sol, la succession de ces éléments est plus ou moins lisible.

□ La RD 14 à l'horizon (Photographie 2)

La géomorphologie du département a organisé les formes construites des paysages telles que les infrastructures, qui s'implantent logiquement suivant les lignes de force du relief. La RD 14 autrefois voie romaine, traverse le département suivant l'orientation géomorphologique générale NW-SE et longe le versant nord de la côte de Vigny. L'infrastructure, à l'articulation entre le plateau et la côte, souligne l'horizon par ses formes (alignements de hauts platanes, événements routiers, silos...) (Photographie 3) et par le trafic routier quasi continu qu'elle supporte (Photographie 4).

□ Boisements et cultures associés à la lecture du site

La côte s'accompagne d'une succession de boisements qui en soulignent la frontalité et forment une structure paysagère au sein des plateaux. On remarquera l'intérêt qu'apportent ces boisements dans les perceptions dynamiques, en encadrant les pentes cultivées qui mettent en valeur les différents niveaux du relief (Photographie 5, 6,7).

□ Des villages en plus grand nombre que sur les plateaux alentours

Le système de « plis » accueille une densité notable de villages qui se succèdent le long de la dépression, semblant profiter de l'abri créé par le relief et de l'accès à l'Aubette.

□ Une rivière discrète

Comme avalée par la perception du relief de côte, accompagnée d'une ripisylve qui la camoufle, la rivière n'intervient qu'assez peu dans les perceptions de structure paysagère (Photographie 8). La lisibilité de l'Aubette est très variable depuis la source jusqu'à la confluence. Elle est imperceptible à l'amont de Guiry puis semble ensuite assez lisible jusqu'à Théméricourt (Photographie 9). Sur Vigny, elle devient plus discontinue puis disparaît localement. A partir

de Sagy, le cours de la rivière se noie dans un épais manteau boisé...

□ Les châteaux, révélateurs de la structure paysagère
Dans l'ensemble du Val-d'Oise, les châteaux jouent un rôle essentiel dans la mise en scène des structures paysagères sur lesquelles ils se positionnent et qu'ils révèlent. On notera particulièrement ici la présence des châteaux de Théméricourt (Photographie 10), Guiry-en-Vexin, (Photographie 11) de Condecourt et de Vigny (Photographie 12).

CONDITIONS DE PERCEPTION

Depuis les unités situées au nord, l'unité de la côte de Vigny et la vallée de l'Aubette de Meulan est invisible, cachée par le phénomène d'emboîtement des échelles de paysage. Le net rebord de la côte occulte depuis le plateau, les vues sur le fond de vallée (Photographie 13). Le phénomène d'emboîtement des échelles est moins marqué au sud de l'unité du fait de la pente plus douce du versant. L'unité est ici perçue de plus loin, notamment depuis les buttes d'Arthies. Elle apparaît comme une ligne de territoire ponctuée de villages reliés entre eux par une très bonne desserte routière, parallèle à la charpente naturelle. Ainsi, les petites routes situées au pied de la côte offrent des vues nombreuses sur le site. Les traversées perpendiculaires, souvent associées aux villages, donnent les occasions de lire l'enchaînement des reliefs de plateau à plateau.



9



CAUE⁹⁵



8



10



13

CÔTE DE VIGNY ET VALLÉE DE L' AUBETTE DE MEULAN



15

ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION

Favoriser une agriculture durable en cohérence avec son paysage

Une agriculture diversifiée peut répondre aux nécessités d'articulations paysagères des villages avec les plateaux de grandes cultures céréalières. Le maraîchage, l'horticulture, les vergers, sont des alternatives intéressantes au bord des villages, dans un contexte de demande croissante de circuits courts qui traduit l'intérêt général pour des productions de qualité et de rencontre avec les producteurs. Outre ses valeurs commerciales, la couronne de culture est essentielle dans la structure du paysage puisqu'elle articule les jardins aux grandes cultures qui les voient. Dans la vallée de l'Aubette et autour de ses affluents, l'agriculture doit permettre les ouvertures donnant accès au motif de l'eau. Il en est de même du pâturage très utile sur les prairies humides, ainsi que de l'entretien régulier des berges. Il convient donc de préserver les pâtures existantes en maintenant les élevages (Photographie 14) ou la pension d'équidés pour lesquels des aides financières existent. Cette possibilité peut être évaluée en partenariat avec le PNR du Vexin français qui promeut ce type d'action.

Valoriser la grande continuité naturelle de la côte de Vigny

Le paysage de la côte de Vigny constitue une vaste continuité écologique à valoriser, essentiellement autour d'un objectif de préservation de la ressource en eau. La côte de Vigny supporte aussi un important maillage de haies (Photographie 15, 16, 17) et de nombreuses pelouses calcicoles à conserver. Le fond de vallée est composé d'un réseau de prairies et de milieux humides à maintenir et à valoriser par le parcours et les promenades qui doivent se connecter aux centres des villages. La végétation de côte est aussi essentielle dans la lutte contre le ruissellement, évitant le phénomène d'érosion et les inondations en fond de vallée. La remise en valeur de l'Aubette doit être envisagée dans les villages par la valorisation des éléments de patrimoine (mares, puits, lavoirs...) et

entre les villages, comme grande continuité naturelle (Photographie 18). Il serait intéressant de redonner de l'épaisseur au cours d'eau et de retravailler le profil de ses berges pour lui rendre son aspect de ru naturel. Des actions spécifiques de gestion de la végétation de rives, associées à la création d'un sentier de promenade à pied et à vélo connecté aux villages et aux espaces naturels de la côte pourraient être envisagées. Ainsi la trame verte (réseau de haies, végétation de berges, bosquets...) associée à la trame bleue (l'Aubette et ses affluents) peuvent être le support d'un réseau de parcours dans la continuité des sentiers de GR, dont les tracés doivent s'énoncer dans la logique des « sites » de paysage et de patrimoine que sont les châteaux, depuis Vigny vers Guiry-en-Vexin. Ils permettraient de poursuivre la promenade initiée par le GR1 depuis les bords de Seine à Meulan et ainsi de rejoindre le GR 11 à Magny-en-Vexin.



11



12



CAUE⁹⁵



14



16



17

CÔTE DE VIGNY ET VALLÉE DE L' AUBETTE DE MEULAN



20

Porter une attention particulière aux implantations urbaines qui font paysage

Les éléments du paysage de bord de plateau ont un rôle déterminant dans la perception des horizons de l'unité de paysage. Leurs silhouettes animent l'horizon. Dans ce sens, les actions de plantations le long des infrastructures sont à conforter en insistant sur des séquences qui jouent le rôle de repères sur le plateau. Les bâtiments ont aussi un impact important dans les vues lointaines : il arrive que les bâtiments de stockage ou d'activité soient perçus comme des « fabriques » dans le paysage (Photographie 19). Il est essentiel de conserver une lisibilité dans la transition entre les villages de la côte de Vigny et les implantations urbaines de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. La tendance à l'étalement urbain estompe les limites entre les villes qui débordent de leur site. L'enjeu majeur est donc de conserver une « continuité paysagère » d'espaces naturels ou agricoles entre les villages de la côte de Vigny et le bord de Cergy-Pontoise et préserver ainsi la lisibilité des paysages induits. A ce titre, les espaces cultivés entre les villages constituent des continuités de paysage extrêmement importantes.

Préserver la qualité des paysages urbains des villages de la côte de Vigny

Dans les villages la place des éléments de nature mérite d'être confortée : l'eau, au travers la revalorisation du patrimoine rural et le végétal dans un double objectif de qualité paysagère et écologique. L'identité des villages du Vexin peut s'affirmer dans la qualification des entrées de villages par des structures végétales ou architecturales remarquables et par un traitement qualitatif des limites du village avec le plateau. D'autre part, les espaces publics des centres bourgs constituent des lieux de rencontre et de vie qu'il convient de qualifier et de connecter au réseau de promenades vers les espaces naturels voisinant les villages. Les formes urbaines et leur implantations sont déterminantes dans la lisibilité des paysages urbains. La compacité des villages et leur qualité architecturale sont à rechercher dans une implantation du

bâti en alignement de la rue et en s'inspirant des typologies existantes. L'opportunité d'une offre touristique est à envisager, les anciennes fermes pouvant combiner leur activité d'exploitant avec les nouveaux besoins d'accueil et de tourisme (Photographie 20). Les abords des éléments patrimoniaux doivent quant à eux faire l'objet d'un soin particulier, car ils méritent d'être « lus » dans leur environnement (Photographie 21). Dans le même mouvement, les extensions des villages doivent être abordées avec des attentions paysagères :

- position vis-à-vis des continuités paysagères de plateau à maintenir avec une préférence pour l'optimisation des périmètres déjà construits ;
- économie de sol consommé, en adoptant des densités de centres villageois ;
- conception spécifique de formes urbaines dans chaque situation et en cohérence avec l'environnement bâti et naturel ;
- qualité de l'espace public dans son articulation aux réseaux d'espaces voisins avec la valorisation des éléments de nature ;
- traitement très soigné des nouveaux bords de villages quand les sites de développement sont situés en frange ;
- qualité de l'architecture, afin surtout d'éviter la banalisation des paysages instaurée par les modèles standard de logements individuels peu à même de s'inscrire dans les formes urbaines et les modes d'implantation des villages (gabarit, volumétrie, alignement sur rue).



18



21



CAUE⁹⁵



19